

Collectif des Alpes-Maritimes de solidarité avec le peuple catalan

Texte constitutif (janvier 2018)

Pour les libertés et la démocratie Pour le droit à l'auto-détermination Pour la libération des prisonniers politiques Contre la violence d'État

Depuis plusieurs années, le peuple catalan exprime de façon non-violente sa volonté d'exercer son droit démocratique à décider de son avenir et doit faire face au refus constant du gouvernement de l'État espagnol d'ouvrir tout dialogue.

Cette volonté démocratique s'est concrétisée notamment par un référendum sur la question de l'indépendance de la Catalogne organisé le 1^{er} octobre 2017 par le gouvernement catalan.

L'État espagnol a voulu empêcher sa tenue en s'appuyant sur la Constitution de 1978, produit d'un compromis après plus de 40 ans de dictature.

Ne voulant pas donner de réponse politique au problème politique des revendications catalanes, le gouvernement Rajoy et le parti populaire s'enferment dans une politique de répression judiciaire et policière.

La police nationale et la garde civile espagnoles ont été envoyées en masse en Catalogne et ont réprimé violemment les citoyens qui souhaitent exercer leur droit de vote lors du référendum. Ainsi plus de 1 000 blessés ont été dénombrés.

Dans ce contexte, et grâce à une extraordinaire mobilisation citoyenne, plus de 3 millions de personnes ont tout de même participé à cette consultation, dont 770 000 n'ont pu voir leurs voix prises en compte, les urnes ayant été confisquées par la police nationale et la garde civile.

Les réponses de la population à la répression sont la grève générale massive du 3 octobre et plusieurs immenses manifestations. Le 10 octobre, une déclaration d'indépendance de la Catalogne est signée par le Parlement, aussitôt suspendue par Carles Puigdemont, président élu du gouvernement

catalan, pour permettre un dialogue avec le gouvernement espagnol.

L'État espagnol répond par le déni de l'existence du référendum et des nombreux blessés, l'emprisonnement le 16 octobre des présidents des deux principales associations indépendantistes et, le 21 octobre, la décision d'appliquer l'article 155 de la Constitution qui permet la mise sous tutelle des institutions catalanes.

Le 27 octobre, le Parlement de Catalogne proclame la République catalane. Le même jour, le Sénat espagnol entérine l'application de l'article 155 avec les votes favorables du Parti populaire, du Parti socialiste ouvrier espagnol et du parti Ciudadanos.

Conscients que de nouveaux emprisonnements sont alors envisagés, Carles Puigdemont et plusieurs membres du gouvernement s'exilent le 30 octobre en Belgique. Finalement ce sont neuf membres du gouvernement de la Catalogne qui sont mis en prison le 2 novembre.

Plusieurs personnes ont été libérées provisoirement sous caution depuis, mais il reste encore quatre personnes en prison, Jordi Sanchez, Jordi Cuixart, Oriol Junqueras, Joaquim Forn, et cinq personnes sont toujours en exil en Belgique.

Dans le cadre de l'application de l'article 155, le gouvernement espagnol décide d'organiser le 21 décembre de nouvelles élections du Parlement de Catalogne. Après une courte campagne électorale dans un climat de répression contre les forces indépendantistes et avec une partie de leurs dirigeants en prison ou en exil, les partis politiques indépendantistes obtiennent à nouveau la majorité absolue au Parlement de Catalogne avec une participation de 82 % de l'électorat.

Tout au long de cette période, le peuple catalan s'est mobilisé pacifiquement pour défendre ses droits démocratiques dans une perspective émancipatrice. Ces mobilisations exemplaires ont pris la forme de la désobéissance civile et de l'auto-organisation pour s'opposer à la violence d'État et à la répression politique.

Nous pouvons avoir des débats sur le bien-fondé de l'indépendance de la Catalogne ou sur les limites du processus actuel, mais nous partageons des principes qui nous amènent à dire ensemble :

- **Nous exprimons notre solidarité** avec le peuple catalan qui se mobilise pacifiquement et de manière massive pour défendre le droit de décider de son avenir ;
- **Nous condamnons fermement la répression** et nous exigeons la liberté sans condition pour les prisonniers politiques et les personnalités obligées de s'exiler ;

- **Nous exprimons notre soutien aux droits démocratiques** du peuple de Catalogne et nous refusons la remise en cause des avancées de l'autonomie actuelle par l'imposition de l'article 155 de la Constitution de l'État espagnol ;
- **Nous exigeons le respect du principe d'autodétermination** et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes dans le respect de leurs propres minorités et notamment de celui du droit de décider ;
- **Nous condamnons les positions du gouvernement** Macron-Philippe et des autorités de l'Union européenne complices du gouvernement Rajoy ;
- **Nous appelons les citoyens et citoyennes, les organisations** démocratiques, syndicales, politiques et associatives à se solidariser avec le peuple de Catalogne ;
- **Nous appelons à la solidarité internationale** pour dénoncer la répression de l'État espagnol et défendre la démocratie. Face à une revendication démocratique telle que le droit à l'auto-détermination, la solution ne peut jamais être la répression et la violence.

Signataires (au 13 février 2018) :

Organisations : Assemblée nationale catalane France, Assemblada nacionala occitana, Comité de défense de la République catalane Nice, Ensemble ! 06, Europe Écologie Les Verts 06, NPA 06, Parti de la Nation occitane, Partit Occitan - Région Provence, República federala occitana, República de Nissa.

Soutiens individuels : Hervé Andres, Bernadette Bouchard, Didier Chérel, Cristòu Daurore, Benoît Dérijard, Didier Gabarda Oliva, Ciril Joanin, Arthur Leduc, Eugènia Mariné Barjoan, Anna Martin Novo, Arno Münster, Silvia Pelegrí, José Sitjas.

Adresse du collectif : colsolcat06@gmail.com